



CCRF &
LABORATOIRES

ACTU COVID 19

2020 – n°27

15 mai 2020

SCL ET COVID 19 : REUNION TELEPHONIQUE DU CHSCT et CT DU 11 MAI 2020

La CFDT était représentée par Catherine Rossi, Sandrine Stachetti, Isabelle Deyris et Jean-Michel Combes.

Une nouvelle réunion téléphonique s'est tenue le lundi 11 mai, présidée par Thierry Picart, assisté de Nadine de Bellis RH, Antoine Devemy, représentant les responsables d'établissement, le docteur André, médecin de prévention et de Marius Cronopol, ISST.

ACTIVITE ET ANALYSE DES RISQUES

- **Les conditions de reprise d'activité**

Le **DIR.PRO.102 V4 est entrée en vigueur**, avec intégration du mode progressif. Monsieur Picart précise à nouveau que ce document comprend à la fois le PCA et le PRA. Un document supplémentaire DIR.FOR.32 lui est associé.

Monsieur Picart rappelle qu'au SCL la reprise d'activité n'est pas effective au 11 mai. Le SCL vient actuellement de passer à l'étape 1 du mode progressif (cf. *DIR.PRO.102 V4 en PJ*).

Cette semaine, les RU seront associés à la réunion hebdomadaire tenue entre l'UD et les RE afin de discuter de la mise en place d'un plan d'action avec l'élaboration d'un document par site. Celui-ci sera ensuite étudié par la cellule de crise de l'UD et soumis aux organisations syndicales lors du prochain CHSCT, ce qui permettra de passer à l'étape 2.

Le **plan d'action** de chaque site abordera notamment cinq grands thèmes : les transports et déplacements, la communication, l'organisation relative au travail, l'aménagement et l'usage des locaux, les mesures d'hygiène et le matériel de protection.

Le chef du SCL indique qu'il n'y a pas de pression de nos directions générales de rattachement pour l'instant à la reprise d'activité.

La CFDT déplore l'absence de diffusion des « guides ministériels pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention dans le cadre de la reprise des activités » de la part de l'unité de direction du SCL. La CFDT précise que ce sont des documents de travail essentiels qui peuvent nourrir les discussions sur différents sujets.

La Cfdt a sollicité des précisions sur la gestion locale de la reprise d'activité. L'UD répond que des consignes ont été données aux responsables d'Etablissement qui devront élaborer leur plan d'action en collaboration avec les RU, RSSE,...

Les médecins de prévention seront intégrés à la discussion dès lors que le document décrivant les mesures qui seront mises en place, sera suffisamment avancé.

Le Dr André précise que les médecins de prévention devront être informés des mesures mises en œuvre pour pouvoir autoriser la reprise d'activité des agents vulnérables.

L'inspecteur santé et sécurité au travail apporte une précision sur les différents **systèmes de ventilation des bâtiments** : aujourd'hui il n'y a pas de consigne d'arrêter la ventilation des bâtiments notamment si de l'air provenant de l'extérieur est apporté afin d'effectuer un renouvellement. La ventilation des bâtiments sera donc à étudier au cas par cas. A noter que pour les salles de microbiologie, les fenêtres ne peuvent pas être ouvertes « 3 fois par jour durant ¼ d'heure » comme préconisé dans le guide.

Une difficulté pourrait être observée pour les climatisations autonomes qui ne renouvellent pas l'air mais font circuler l'air refroidi dans une pièce.

S'agissant des commandes de **matériel de protection contre le COVID 19**, le chef du SCL répond que jusqu'à présent l'approvisionnement des dispositifs de protection est géré par les ministères. Il indique guetter toutes les notes du SG sur ce sujet mais précise que pour l'instant il n'y a pas d'autres commandes envisagées par le SG que celle faites pour les masques.

- **Précisions sur l'activité**

On observe une stabilisation des stocks entrée/sortie.

La reprise d'activité pressentie sur les **stupéfiants** n'est toujours pas confirmée.

A noter que des analyses ponctuelles pour des demandes de **RTC (Renseignement Tarifaire Contraignant)** ont été accordées par le chef du SCL afin de répondre à certaines demandes de la Douane.

CONTRIBUTION DU SCL A LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE

Le projet de **convention avec l'ARS Nouvelle Aquitaine** pour la réalisation de tests PCR, n'a pas été signé par le SCL, certains points n'ayant pas été pris en compte.

La mise en œuvre pratique sera soumise aux organisations syndicales lors du CHSCT.

LES QUESTIONS RH

- **Situation des agents au 11 mai**

- Agents sur site : 36
- Agents à domicile : 361
- Aucun agent contaminé

- **ASA garde d'enfant**

A ce jour et jusqu'à début juin il est encore possible d'avoir recours aux ASA pour la garde d'enfant afin d'assurer la classe à la maison. Après cette date, l'UD est en attente d'informations officielles.

- **Mutations**

L'établissement des tableaux de mutation a été réalisé. Ils seront communiqués prochainement et les mutations acceptées seront réalisées au 1^{er} septembre.

- **Information des agents**

Pour assurer une égalité dans l'information des agents, la CFDT demande une meilleure diffusion via les RE qui sont les seuls à disposer des adresses de messageries personnelles des agents, des documents de portée générale émis par l'UD (par exemple la doctrine de l'UD relative à l'application de l'ordonnance congés n°2020-430).

Le chef du SCL est d'accord pour une meilleure communication envers les agents.

QUESTIONS DIVERSES

- Le point COVID-19 numéro 6 est paru le 6 mai.
- Doctrine ministérielle d'utilisation des **masques** : l'administration ne donne pas de masque aux agents dans le cadre des transports.
- **L'accès à distance** (depuis son domicile) au réseau des appareils scientifiques n'est à ce jour pas possible.
- La procédure de demande de **formations à distance** est identique à celle des formations classiques. L'agent doit se rapprocher de sa hiérarchie afin d'effectuer une demande. Il existe un certain nombre de formations en ligne gratuites proposées par différentes sociétés. Pour l'utilisation du CPF voir la prescription METADOC.
- La CFDT interroge d'administration sur le maintien de la **rémunération** des agents en situation d'ASA. Il n'y aura pas d'impact sur les primes et les salaires, la rémunération est conservée.
- **Carte Apétiz** : une demande va être faite aux RE afin qu'ils effectuent les actualisations nécessaires.
- Concernant les **recrutements** d'un RUR pour le laboratoire de Bordeaux et de RE pour les laboratoires de Rennes et de Montpellier, l'UD attend de pouvoir recevoir les candidats en toute sécurité.

Une prochaine réunion se tiendra le lundi 18 mai à 14h00

La CFDT est à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté ou remarque : cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr